



AMOB'S STAR

Club affilié LOOF

20 route de Behobie

64700 Hendaye

Email : mp.partarrieu@gmail.com



IRUN, PARC des EXPOSITIONS, LA FICOBA

7 & 8 Avril 2018

Tel 05.61.67.22.08/06.74.56.67.12

Entourer les jours ou vous serez présent :

samedi

dimanche

Exposant :

Club :

Email :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Nom du chat :

Race :

Couleur :

Couleur des yeux :

Sexe :

Date de naissance :

N° pedigree ou attestation :

N° tatouage ou puce :

Eleveur (+nationalité) :

Père :

Mère :

Eleveur : oui non si oui : n° siret :

N° certificat capacité :

Entourer la classe dans laquelle concourt le chat

CAGCE

CACE

CAGCI

CACIB

CAC

HONNEUR

CAGPE

CAPE

CAGPI

CAPIB

CAP

HONNEUR NEUTRE

6/10 MOIS

3/6 MOIS

CHAT DE MAISON

HORS CONCOURS

Nombre total de cage personnelle :

Si possible à côté de :

dimensions/cage :

Afin d'éviter toute contestation ultérieure, merci de prendre connaissance du règlement d'exposition page suivante.

Date limite des engagements au remplissage de la salle ou au plus tard le : 23 mars 2018 (date de réception)

Lieu et date :

Signature :

AMOB'S STAR
Club affilié LOOF
20 route de Behobie
64700 Hendaye
Email : mp.partarrieu@gmail.com

Madame, Monsieur,

**L'Amobs-Star sera heureuse de vous accueillir lors de sa prochaine exposition qui aura lieu :
les 7 et 8 avril 2018 à IRUN Espagne**

**Tous les chats provenant de l'étranger ou d'un département contaminé doivent être vaccinés contre la rage à partir de 3 mois.
Les vaccins typhus et coryza ainsi que l'identification (tatouage ou puce) sont obligatoires pour tous les chats .**

Les chats de maison doivent être âgés d'au moins 4 mois et être stérilisés. Joignez avec l'engagement l'attestation de votre vétérinaire. La vente de chat lors d'une exposition est sous l'entière responsabilité du propriétaire. Il se doit de s'assurer des dispositions légales.

L'ouverture de l'exposition aura lieu à 8 h le samedi et 9h le dimanche..

Le contrôle vétérinaire sera effectué entre 8 h et 9 h 30 .Les décisions prises par le vétérinaire sont sans appel .Début des jugements à 10 h.

Les exposants s'engagent à ne pas quitter la salle avant 18 h 30

Les décisions des juges sont sans appel.

Les engagements non accompagnés du règlement ne seront plus archivés au-delà de 7 jours.

Les chats inscrits et non présents après la date de clôture feront l'objet de l'émission d'un avoir de la moitié du montant du dernier chat inscrit valable sur la durée de la saison en cours, soit pour celle-ci Avril 2017 IRUN

Afin de faciliter vos inscriptions et d'éviter des erreurs, merci de bien remplir toutes les cases des bulletins de façon claire et lisible. Un bulletin par chat .

L'Amobs-Star n'envoie pas de confirmation d'engagement.

Tarifs pour 1 ou 2 jours : (même propriétaire)	Adhérent AMOB'S-STAR & ASFEC & Balear Cat	Non adhérent
1er chat		
2ème chat		
3ème chat		

Chaque nouvelle inscription entraînant une réduction de 2€

Une participation de 2€ aux frais d'édition du catalogue (obligatoire) est à rajouter au total du montant de vos engagements.

Toute réclamation doit être adressée à la Présidente de l'Amobs-Star et sera étudiée par le conseil d'administration.

**LES INSCRIPTIONS SONT À ADRESSER À :
MARIE PASCALE PARTARRIEU/AMOB'S STAR
20 ROUTE DE BEHOBIE
64700 HENDAYE**

